



## Les nouveautés de l'Entente 2020-2023... en bref

### Amélioration des contrats au secteur des jeunes

Depuis plusieurs négociations nationales, la FSE tente d'améliorer les conditions de travail des enseignants à temps partiel. Certains centres de services scolaires avaient l'habitude de faire terminer les enseignantes et les enseignants à statut précaire avant la fin de l'année scolaire afin d'économiser quelques jours de suppléance. La nouvelle convention collective permet d'encadrer un peu plus les contrats qui viennent couvrir les 80 derniers jours de l'année scolaire. Le texte de la convention spécifie clairement à la clause 5-1.13 B) que dorénavant : « le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps partiel se termine au 30 juin lorsqu'il s'agit d'un contrat couvrant les 80 derniers jours de l'année de travail. »

## Travaux au Syndicat

Nous entreprendrons dans les prochains jours des travaux de rénovation afin de réorganiser l'espace. Bien que tous les employés seront en télétravail jusqu'à la prochaine rentrée scolaire, tous nos services habituels seront disponibles quand même. Alors, écrivez-nous, discutez avec nous par Messagerie, soit par Facebook ou directement sur notre site Internet ou bien téléphonez-nous, il nous fera plaisir de vous aider comme nous l'avons toujours fait!

## Authentification multifacteur Est-ce que le CSSP peut utiliser mon numéro de cellulaire personnel?

Vous vous demandez certainement ce qu'est l'authentification multifacteur, c'est une vérification supplémentaire effectuée lors de l'entrée de votre mot de passe pour accéder à différents services du CSSP comme La Sphère ou Teams. Elle sera nécessaire afin d'avoir accès à l'environnement du CSSP de chez soi ou d'un autre endroit hors du Centre de services.

Votre banque y a déjà recours en vous envoyant un code quand vous voulez avoir accès avec un nouvel appareil ou si vous n'avez pas consulté vos comptes depuis plus de 30 jours.

Le Centre de services des Patriotes a l'obligation d'activer cette fonction sur ses applications afin de protéger les données. Cette nouvelle protection est mise en place afin de répondre à la nouvelle Politique de protection des données du Gouvernement du Québec. L'implantation de l'authentification multifacteur est obligatoire pour tous les membres du personnel et doit être complété d'ici le 30 juin 2022.

Plusieurs personnes nous ont demandé si l'employeur peut les obliger à utiliser leur numéro de cellulaire personnel afin de recevoir le code, la réponse est non. Vous avez trois options pour procéder à l'authentification :

1. par l'application *Microsoft Authenticator*, il faut alors la télécharger;
2. avec votre téléphone cellulaire, un code vous sera alors envoyé par texto;
3. par téléphone avec une ligne fixe, vous recevrez un appel robotisé et vous devrez approuver la connexion avec la touche dièse (#).

Peu importe la méthode choisie, l'authentification demeure valide pour une période de 30 jours. Dans votre école, il est recommandé de le faire lors d'une première utilisation afin que les étapes soient faites. L'authentification n'est pas nécessaire dans votre milieu de travail, il est là pour protéger les données quand nous sommes en dehors des établissements du Centre de services.

Élisabeth Charron

## Consignes de confidentialité des épreuves ministérielles

Si votre direction d'école ne vous l'a pas encore présenté, nous vous soulignons qu'il y a, dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles* de mai et juin 2022, la présence de l'**Engagement à la confidentialité**. Pour le CSSP, ce document vient mettre en évidence le caractère confidentiel des épreuves et toute l'importance qu'on doit leur accorder lorsque l'on gravite autour de ces dernières.

Pour les enseignants, il est un rappel que ces épreuves sont confidentielles et que leur utilisation autre que celle prévue par la Direction de la sanction des études est interdite. Il sera d'autant plus important de prendre toutes les précautions pour respecter la confidentialité des épreuves au moment de la correction, puisque vous aurez signé cet Engagement de confidentialité.

En tant que responsable des épreuves dans votre école, la direction a le droit de vous demander de laisser les épreuves à l'école et de les corriger sur place uniquement. Si cette situation vous arrive, je vous invite à démontrer à votre direction le temps nécessaire à ses corrections et à lui demander du temps de libération supplémentaire pour y arriver dans les délais exigés.

Sinon, votre direction pourra vous permettre de les amener à la maison pour corriger, car après tout :

« Cette confidentialité repose sur le professionnalisme et la vigilance de chacune des personnes qui est en contact avec les épreuves. » (Extrait du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*, p.14.)

Élisabeth Charron



# Nouveauté à l'affectation du mois d'août pour les enseignants à statut précaire

Cette année, lors de la séance d'affectation du 17 août, tous les remplacements déterminés (contrats à temps partiel) de plus de 2 mois seront offerts et le Centre de services scolaire des Patriotes offrira également les remplacements indéterminés (suppléances) qui ne sont pas encore confirmés pour plus de 2 mois.

Cette nouvelle procédure permettra aux personnes de la liste de priorité qui le désirent de choisir une suppléance indéterminée sans devoir patienter pour recevoir le

téléphone tant attendu des directions d'école.

Soyez vigilants, d'ordinaire, certains d'entre vous ne participaient pas à la séance puisqu'ils ne désiraient pas prendre de contrat à l'affectation pour prendre plutôt une de ces suppléances habituellement comblées après. Cette année, cependant, lors de la séance d'affectation du 17 août, vous devrez donc être des nôtres pour choisir votre contrat indéterminé.

Élisabeth Charron

## Soirée de fin d'année 2022

Malheureusement, cette année encore, notre traditionnelle soirée de fin d'année, où l'on souligne le départ à la retraite de nos membres des sections Marie-Victorin et des Patriotes, n'aura pas lieu.

Si vous prenez votre retraite ou si vous avez pris votre retraite depuis septembre 2021 et que le Syndicat a obtenu une copie de votre lettre de démission-retraite, vous devriez avoir reçu une lettre concernant notre nouvelle façon de faire pour

vous remercier de votre engagement tout au long de ces années.

Si vous ne l'avez pas reçue ou si vous n'avez pas encore signé votre lettre de démission-retraite auprès du CSSP, mais que vous avez l'intention de prendre votre retraite à la fin de l'année scolaire, veuillez communiquer avec Emilie Bourdages, à [ebourdages@syndicatdechamplain.com](mailto:ebourdages@syndicatdechamplain.com), le plus rapidement possible.



Saviez-vous que votre carte de membre représente votre accès aux plateformes de votation du Syndicat?

En période de négociations, vous serez consultés pour des orientations ou même des moyens de pression, tels que des manifestations ou des journées de grève. Ce sont toutes des décisions importantes pour lesquelles nous voulons vous entendre!

Mais pour vous exprimer, vous devez signer votre formulaire d'adhésion électronique et obtenir votre carte de membre, si ce n'est pas déjà fait. C'est essentiel puisque c'est ce qui nous permet de nous

assurer que ce sont bel et bien les membres qui votent. Autrement dit, nous obtenons la certitude que vos intérêts sont bien représentés.

Si vous n'avez toujours pas obtenu votre carte de membre électronique, vous pouvez contacter Annie Gauthier à l'adresse : [agauthier@syndicatdechamplain.com](mailto:agauthier@syndicatdechamplain.com) (en indiquant vos coordonnées personnelles pour accélérer le traitement de votre demande).

**P.S. Votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à la plateforme de vote en ligne se retrouvent sur la carte!**



Le comité de la condition féminine a pour mandat de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes représentent à majorité les tristes victimes d'actes de violence conjugale. Pour briser les tabous, encourager la dénonciation, accompagner nos consœurs dans leur rédemption et surtout, pour parler, vous êtes invités à assister à un souper-conférence pour la soirée des femmes.

La conférencière, Laurence Jalbert, témoignera de son expérience et échangera avec vous lors d'une soirée spéciale et chaleureuse :

Le mardi 24 mai 2022, dès 17 h 45, chez L'Ancêtre, au 5370, ch de Chambly à Saint-Hubert.

Faites vite et [réservez vos places!](#)



Nous vous rappelons qu'une rencontre d'information sur l'assurance-emploi aura lieu **le lundi 30 mai à 16 h 30** via Zoom.

Inscription obligatoire sur notre site Internet en cliquant [ici](#). Vous recevrez, quelques jours avant la rencontre, un courriel contenant de la documentation et le lien pour joindre la réunion.

## Dates importantes 2022

Demande de changement de % pour une retraite progressive	20 mai 2022
Désistement et demande de retour à l'école d'origine, demande d'un congé sans traitement (max. 40 %) pour résorber son surplus d'affectation	25 mai 2022 à 12 h
Séance d'affectation (1 <sup>er</sup> bassin) pour tout le personnel (tous les champs)	1 <sup>er</sup> juin 2022 à 16 h 30 par Teams
Demande de mutation	14 juin 2022 à 12 h
Séance d'affectation (2 <sup>e</sup> bassin) mutation	23 juin 2022 à 15 h par Teams
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein	4 juillet 2022 à 10 h par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi	17 août 2022 par Teams